

Monsieur le Commissaire enquêteur du projet de parc éolien à Vauchamps

**Je viens vous exprimer ma totale opposition à ce projet.**

D'abord vous dire pourquoi je suis intéressée à ce projet.

J'habite à moins de 10 km de Vauchamps un peu plus au Sud dans ce que nous appelons entre nous le Sud-Ouest Marnais. J'aime ce coin tranquille où j'accueille famille et amis avec encore beaucoup de plaisir. Mes petits-enfants, parisiens par ailleurs, ont passé 6 semaines dans notre jardin ces dernières vacances. Je souhaite leur conserver **ce cadre de vie choisi et la valeur de notre maison** bien typée ressemblant à ces maisons champenoises en parements de briques. La loi est censée protéger ce cadre de vie. D'autre part ayant eu besoin dernièrement d'estimer notre maison, l'agence immobilière locale m'a clairement dit **qu'en cas de projet éolien trop proche, il faudrait brader le prix afin de vendre à un public à la recherche de se loger à pas cher**. Cela nous a fait trembler. D'autre part nous souhaitons continuer à faire visiter **cette zone touristique**, de Montmirail et son Château inscrit aux Monuments Historiques à Fromentières et son retable remarquable à Champaubert et sa colonne à la mémoire de la bataille de Napoléon, de Champaubert à Sézanne, petite cité de Caractère, de Sézanne à Esternay et ses lavoirs...

Comme vous le voyez, il m'arrive de passer aussi par la ville de Vauchamps mais j'ajoute ici que sans sortir de mon jardin **je vois déjà clignoter les éoliennes du Parc des Châtaigniers à Montmirail, à 3,2 km donc nul doute que ces 4 éoliennes ajouteront quelques ampoules à ma guirlande**.

Maintenant je me dois d'ajouter des arguments plus techniques sortis de ce dossier.

D'abord je m'interroge sur le sérieux du dossier d'impact fourni par le promoteur en Préfecture **sans donner le modèle des machines** retenues, le **diamètre du rotor ou la garde au sol** dont pourtant la nécessité d'être à plus de 30 m du sol est obligatoire. Mais les **constantes acoustiques de chaque machine sont particulières et interviennent dans le calcul du bruit ambiant**. Comment ont-ils pu le faire dans les logiciels de calculs.

Et pour préparer **les mesures ERC** de son projet, il n'attend pas l'issue de sa demande d'autorisation unique et la réponse du Préfet et qu'il a « décidé d'offrir » à la population **un arbre fruitier**. J'espère qu'il ne cherche pas à acheter quelques habitants naïfs avant l'enquête publique. Ce serait un **procédé très bas et loin à mon avis du contenu officiel des ERC**. Pourra-t-il acheter des personnes qui ont **vandalisé le premier mat de mesure** il y a quelques années ?

Mais dans la Marne, déjà deuxième département après la Somme sur le nombre d'éoliennes, en France, **la saturation guette le Sud-Ouest Marnais**. Après la première salve de parcs entre 2000 et 2015, comme ceux des Châtaigniers ou de la Brie Champenoise, on est entré dans **la zone reconnue par la Charte UNESCO des Caves et Maisons de Champagne**. Or manifestement, Vauchamps est comme plusieurs des projets actuellement à l'étude en pleine zone d'exclusion UNESCO. Si on n'y prend pas garde l'UNESCO risque de **ne pas renouveler son classement** si tous ces parcs étaient autorisés par le Préfet. Sans cette Charte, les Touristes du monde entier qui vient visiter les sites d'Epernay et Reims risquent d'aller ailleurs. **Prévenez bien le Préfet qu'il en porterait la responsabilité alors que les retombées économiques en seraient fortement impactées pour tout le département**. Mais la multiplication de ces parcs montre la volonté des promoteurs de ne pas tenir compte de nos avertissements et ceux de la Mission Unesco.

Pour finir je ne peux oublier de revenir après les problèmes humains soulevés ci-avant, sur la Biodiversité très à la mode pourtant dans la bouche de nos dirigeants et à m'inquiéter aussi pour tous ces oiseaux et chauves-souris. Depuis 2012, le SRE reconnaissait ce coin comme un couloir de migration

important. Que vont-ils devenir devant tous ces nouveaux parcs ? Les éoliennes de Vauchamps n'obéissent même pas à **la distance minimale de 300m entre les machines** faisant une barrière imparable pour les animaux qui risqueront de faire des victimes par collisions. **La distance de 200m par rapport aux zones boisées** n'est pas plus respectée !

Je pourrais sans doute continuer à trouver des critiques dans ce dossier mais je pense que ces arguments sont largement suffisants pour que **le Préfet refuse cette Autorisation Unique**.

**Pourquoi ces promoteurs auraient-ils toujours le dernier mot alors que le Pôle des Energies renouvelables leur avait dit non dès leur présentation initiale, puis la Mission UNESCO ou la MRAe, les incitant à se déplacer puis les habitants nombreux à participer à cette enquête publique.**

Merci à vous de relire tout ceci par vous-même pour justifier **votre avis défavorable à ce projet**.